**Évolution de la collecte des déchets en hyper-centre de La Rochelle**

**Compte-rendu de l’atelier intermédiaire**

**22 mai 2024**

Dans le cadre du projet d’élaboration d’un nouveau schéma de collecte des déchets pour l’hyper-centre de La Rochelle, la Communauté d’Agglomération a organisé des temps d’information et d’échanges avec le public. Le 4 avril dernier, un forum participatif s’est tenu avec la participation de plus de 100 personnes. Par la suite, un atelier dit « intermédiaire » a été mis en place le 22 mai avec les contributeurs du premier forum afin d’approfondir le travail réalisé.

**La présentation du matériel**

Les techniciens de la Communauté d’Agglomération ont présenté[[1]](#footnote-2) les mobiliers urbains envisagés pour la mise en place des nouvelles modalités de collecte. En effet, selon l’espace dédié dans l’espace public ou selon le type de flux, différents types de matériels seront installés :

* des abris-bacs d’une capacité de 660 litres pour les ordures ménagères ou les emballages et les papiers,
* des abris-bacs d’une capacité de 240 litres pour les déchets alimentaires,
* des colonnes aériennes pour accueillir les ordures ménagères ainsi que les emballages et les papiers d’une capacité de stockage de 4000 litres. Ce type de matériel sera utilisé de manière temporaire dans le but de tester les emplacements des points d’apport volontaire enterrés. Pour autant, selon le site, cela pourrait être une réponse pérenne.

**Le schéma de collecte intermédiaire**

Avant de présenter le plan intermédiaire d’implantation des matériels, un bref rappel du nouveau principe de collecte des déchets a été présenté.

Pour les ménages qui ne sont pas dotés de bacs roulants et qui présentent leurs déchets à la collecte en sacs, les ordures ménagères résiduelles, les emballages et papiers ainsi que le verre devront être déposés dans des conteneurs enterrés ou des abris-bacs déployés dans chaque secteur de l’hyper-centre. Les déchets alimentaires, dits biodéchets, seront à déposer dans des abris-bacs spécifiques dès lors que l’usager ne peut pas accueillir un composteur à résidence (individuel ou collectif). Les cartons les plus volumineux seront à déposer dans l’un des centres de valorisation ou déchèteries de l’agglomération.

Concernant les professionnels, le système sera similaire sauf pour le verre et le carton qui feront toujours l’objet d’une collecte en porte à porte dédiée (sur inscription – service payant). Le secteur de collecte a par ailleurs été étendu en comparaison au zonage des années précédentes.

Le calendrier prévisionnel prévoit une mise en œuvre du nouveau schéma en début d’année 2025 avec l’installation préalable des nouveaux matériels. Des étapes techniques sont toujours en cours (études, marchés publics …) en parallèle des rencontres avec le public.

Le plan intermédiaire d’implantation des matériels résulte du travail des participants lors du forum participatif du 4 avril. En effet, 22 propositions d’emplacements pour la collecte des déchets ménagers ont été faites ainsi que 57 propositions d’emplacements pour la collecte des biodéchets. Sur ces 79 propositions, 61 ont été validées techniquement. Certains emplacements n’ont pas pu être pris en compte du fait de différents paramètres tels que l’étroitesse des rues ou trottoirs, les problèmes de sécurité (visibilité, sensibilité du site…) ou encore l’occupation actuelle d’un emplacement souhaité (évènements, terrasses…). À cela s’ajoutent 13 propositions complémentaires réalisées par les services techniques afin de mieux couvrir l’ensemble du secteur de l’hyper-centre. En parallèle, des investigations complémentaires sont en cours pour identifier d’autres points d’implantation.

**Les échanges avec la salle**

À la suite de la présentation, un temps d’échanges avec la salle a été organisé afin de répondre aux interrogations et demandes de compléments du public.

Quelques questions ont été posées notamment sur la gestion des déchets via les locations Airbnb pour lesquels un travail doit être réalisé avec les propriétaires.

La démarche à suivre pour déposer ses biodéchets dans les abris-bacs spécifiques a été également abordée : une enquête sera menée auprès des habitants afin de connaître la production de biodéchets, et un bio-seau ainsi qu’une dotation initiale de sacs kraft seront distribués à cette occasion. Ces derniers permettent de stocker, transporter et déposer les biodéchets dans les abris-bacs prévus à cet effet.

Enfin, des questionnements ont émergé concernant les secteurs résidentiels déjà équipés en bacs roulants. Les habitats collectifs, comme les individuels, conserveront leurs bacs et les présenteront dans les mêmes conditions qu’actuellement.

**Le temps participatif**

À la fin du temps de présentation, les participants étaient invités à rejoindre l’espace participatif correspondant à leur secteur de résidence pour prendre connaissance d’une carte regroupant les propositions des usagers issues du premier forum participatif. Y ont été ajoutées les propositions d’emplacement réalisées par les services.

Ensuite, les participants pouvaient commenter les propositions du service à l’aide de post-it afin d’y noter leurs remarques ou de faire part de leurs craintes.

Une dernière rencontre sera organisée le 9 juillet prochain à l’Oratoire afin de présenter au grand public les travaux réalisés et les étapes restant à valider (explorations techniques, validation DRAC, ABF…) avant que les matériels puissent être installés.

1. Le support de présentation projeté à cette occasion est consultable en complément de ce compte-rendu. [↑](#footnote-ref-2)